



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 10 décembre 2019

– 10^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - MM. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastro Monaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du Comité de parents
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - MM. Alain Provost, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 6
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences

- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
Sylvain Sénécal, directeur adjoint au Service de l'organisation scolaire
- Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Iolanda Elena Uzuru, coordonnatrice, Audit interne
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général

Mot de la présidente

Mme Catherine Harel Bourdon ouvre la dernière séance de l'année 2019 du comité exécutif. Elle souhaite la bienvenue à Mme Iolanda Elena Uzuru, nouvellement nommée au poste de coordonnatrice du Bureau de l'Audit interne.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- DG-02-497 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'École des métiers du meuble de Montréal (EMMM) – année 2019-2020
- DG-05-195 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – école préscolaire et primaire dans le quartier scolaire 18B Peter McGill – autorisation de présenter au MEES un projet d'entente conditionnelle – projet d'emphytéose entre la Commission scolaire de Montréal et Les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal permettant la construction d'une école préscolaire et primaire

- A-12-620 Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020
- A-12-621 Service des ressources financières – services de déneigement et d'inspection préventive de toitures pour les établissements de la CSDM – appel d'offres 15-303P – attribution d'un contrat
- A-34-3289 Service du secrétariat général – entente de règlement avec *Dorbec Construction inc.* dans le cadre du projet « Agrandissement et rénovation de l'école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin – lot 2 »
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
- a) Maternelle 4 ans
 - b) Mozaïk administration
 - c) Utilisation de la mesure sur le parascolaire dans les écoles secondaires
 - d) État de situation des défibrillateurs dans les écoles
- retirer les articles suivants :
- A-31-3972 Service des ressources financières – service de déménagement des actifs de la CSDM vers la nouvelle adresse située au 5100, rue Sherbrooke Est – appel d'offres 15-294P – attribution d'un contrat
- A-33-1469 Service des ressources matérielles – écoles Saint-Urbain et Sophie-Barat – plan d'action en vue de trouver des solutions pour la poursuite de la scolarisation des clientèles en lien avec les travaux importants devant être menés sur les édifices
- A-33-1470 Service des ressources matérielles – modifications aux programmations des plans d'investissement (PDI) 2017-2022, 2018-2023 et 2019-2024 et autorisation pour le lancement des appels d'offres publics de cinq (5) projets de travaux majeurs de réfection
- A-33-1486 Service des ressources matérielles – école Jean-Baptiste-Meilleur – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe extérieure (projet no : 023 032 830)

– déplacer l'article suivant au point Information :

A-33-1479 Service des ressources matérielles – école Marc-Favreau-Annexe – travaux supplémentaires dans le cadre du projet d'ajout d'espace à l'annexe Borden (projets nos : 173 024 120 et 173 025 100)

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019

3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019 :

a) Accès aux données statistiques

4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2019

5- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2019

6- Affaires nouvelles :

a) Maternelle 4 ans

b) Mozaïk administration

c) Utilisation de la mesure sur le parascolaire dans les écoles secondaires

d) État de situation des défibrillateurs des écoles

7- Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

b) Budget 2019-2020 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

c) Qualité de l'air

d) Capacité d'accueil

Tableaux du Service des ressources matérielles déposés à cette séance :

- Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

- Tableau des transactions SGIE

e) Immeubles excédentaires

- f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
- 8- Rubrique des commissaires représentants du Comité de parents
- * 9- DG-02-497 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'École des métiers du meuble de Montréal (EMMM) – année 2019-2020
- * 10- DG-05-195 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – école préscolaire et primaire dans le quartier scolaire 18B Peter McGill – autorisation de présenter au MEES un projet d'entente conditionnelle – projet d'emphytéose entre la Commission scolaire de Montréal et Les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal permettant la construction d'une école préscolaire et primaire
- 11- A-10-192 Service de l'organisation scolaire – fusion de l'entreprise *Les Autobus Gérald Séguin inc.*
- 12- A-10-193 Service de l'organisation scolaire – électrification du transport scolaire
- 13- A-12-620 Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020
- 14- A-12-621 Service des ressources financières – services de déneigement et d'inspection préventive de toitures pour les établissements de la CSDM – appel d'offres 15-303P – attribution d'un contrat
- 15- A-29-1954 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2019-2020
- 16- A-31-3934 Service des ressources financières – Centre Marie-Médiatrice – mise à niveau de la chaufferie et travaux connexes – appel d'offres 25-2746P – attribution d'un contrat

- 17- A-31-3949 Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-la-Lande – remplacement des systèmes électriques, d’éclairages et d’intercom – appel d’offres 25-2751P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3966 Service des ressources financières – inspection, entretien, réparation et remplacement des extincteurs portatifs, des cabinets d’incendie, des boyaux d’incendie et des raccords pompiers – appel d’offres 15-287P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3975 Service des ressources financières – numérisation massive des documents de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – appel d’offres 24-497P – exercice de la première option de renouvellement d’une année
- 20- A-31-3987 Service des ressources financières – services professionnels en gestion des contaminants dans les bâtiments (expertises et chantiers) – appel d’offres 24-478P – exercice de la deuxième option de renouvellement d’une année
- 21- A-33-1446-A Service des ressources matérielles – école secondaire Sophie-Barat – lancement de l’appel d’offres de services professionnels pour le projet d’agrandissement de l’école en mode traditionnel
- * 22- A-33-1451 Service des ressources matérielles – confirmation de résiliation de bail et demande au directeur du Service du secrétariat général de signer une quittance avec l’arrondissement Ahuntsic-Cartierville de la Ville de Montréal, pour le loyer et la remise en état des lieux loués suivant la fin de l’occupation de ceux-ci
- * 23- A-33-1452 Service des ressources matérielles – autorisation de conclure et de signer une entente de location avec Hydro-Québec relativement à l’occupation temporaire de deux parcelles de terrain à l’école Sophie-Barat pour le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard
- * 24- A-33-1465 Service des ressources matérielles – Plan québécois sur les infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande de financement pour la sous-mesure 50633 – travaux majeurs de réfection
- * 25- A-33-1467 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’un amendement au bail de l’Association des Haltes-Garderies Communautaires du Québec (AHGCQ) pour l’ajout de locaux dans l’immeuble excédentaire de la CSDM, situé au 4245, avenue Laval

- 26- A-33-1471 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des-Victoires, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre de réfection de l’enveloppe (projet : 135 A01 060)
- * 27- A-33-1472 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation afin de procéder à l’aliénation de l’immeuble sis au 6255, rue Boyer (#057) – offre d’achat
- 28- A-33-1473 Service des ressources matérielles – Saint-Grégoire-le-Grand – travaux supplémentaires dans le cadre du projet d’agrandissement de 7 classes et un gymnase simple de l’école (projet : 299 016 460)
- 29- A-33-1477 Service des ressources matérielles – école Annexe Charlevoix – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection de l’enveloppe (projet : 013 009 350)
- * 30- A-33-1481 Service des ressources matérielles – autorisation de dépense pour l’Opération de mesure des concentrations de plomb dans l’eau potable des établissements scolaires
- 31- A-33-1482 Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – travaux supplémentaires révisés dans le cadre de la modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol (projet : 097 001 310)
- 32- A-33-1483 Service des ressources matérielles – école Simonne-Monet – honoraires supplémentaires dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie (projet : 254 013 820)
- 33- A-33-1484 Service des ressources matérielles – école Simonne-Monet – travaux supplémentaires dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie (projet : 254 013 820)
- 34- A-34-3288 Service du secrétariat général – personnel cadre – création de deux postes de régisseurs au Bureau des affaires juridiques – modification au plan de l’effectif 2019-2020
- 35- A-34-3289 Service du secrétariat général – entente de règlement avec *Dorbec Construction inc.* dans le cadre du projet « Agrandissement et rénovation de l’école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin – lot 2 »
- 36- A-34-3245 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2019
- 37- A-34-3246 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre et décembre 2019

- 38- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1
- 39- Information :
- a) A-33-1454 Service des ressources matérielles – école Évangéline – honoraires supplémentaires dans le cadre de la rénovation de l’enveloppe extérieure (projet no : 499 025 830)
 - b) A-33-1476 Service des ressources matérielles – école Saint-Albert-le-Grand – prolongation de la durée des travaux de construction dans le cadre du projet d’agrandissement de 10 classes et d’un gymnase (projet : 295 013 780)
 - * c) A-33-1478 Service des ressources matérielles – ressources matérielles – détecteur de monoxyde de carbone – état d’avancement
 - d) A-33-1480 Service des ressources matérielles – nouvelle école primaire 2950 Jarry – prolongation de la durée des travaux de construction dans le cadre du projet de reconstruction du bâtiment, situé au 2950, rue Jarry Est, en une école de 23 classes (18 classes primaires et 5 classes maternelles) (projet : 139 000 780)
 - e) A-33-1485 Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-Matha – ajout d’un gymnase – honoraires supplémentaires nécessaires au projet d’ajout de gymnase à l’école Saint-Jean-de-Matha (projet : 212 004 490)
 - f) A-33-1479 Service des ressources matérielles – école Marc-Favreau, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre du projet d’ajout d’espace à l’annexe Borden (projets nos : 173 024 120 et 173 025 100)
- 40- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 18 décembre 2019
- 41- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 novembre 2019.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2019

a) Accès aux données statistiques

M. Jean Ouimet mentionne que la situation est rétablie. Des tests ont été effectués avec quelques commissaires et tous devraient maintenant avoir accès aux données.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2019

En application de l'article 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2019, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La commissaire Anne St-Pierre demande que le commentaire qu'elle avait fait concernant l'offre de service en Formation générale aux adultes lors de la séance du comité exécutif du 26 novembre 2019 soit inscrit au procès-verbal. Elle avait soulevé l'importance d'obtenir un suivi serré sur l'évolution du travail effectué dans le cadre de l'offre de service en Formation générale aux adultes et avait proposé d'ouvrir la discussion lors d'une prochaine table d'échanges politico-administrative.

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 novembre 2019, tel que modifié.

5. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2019

La présidente mentionne qu'une lettre a été envoyée aux parents de l'école primaire Marc-Favreau pour les informer de la situation concernant le plomb dans l'eau. La Commission scolaire de Montréal (CSDM) a reçu récemment les résultats de sept autres écoles et les lettres aux parents seront envoyées sous peu.

6. Affaires nouvelles :

a) Maternelle 4 ans

La présidente mentionne qu'à la suite du CollecteInfo reçu du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les services concernés ont effectué les vérifications nécessaires afin d'identifier les lieux potentiels pour prévoir d'ici deux ans la transformation de classes de maternelle 4 ans à temps partiel en temps plein afin de répondre aux exigences de la Loi 12.

Pour l'an 3 et 4, les commissaires se disent préoccupés par les enjeux de construction ou de réhabilitation et sur notre capacité à accueillir ces nouveaux élèves. Une résolution est en préparation pour la prochaine séance du Conseil des commissaires à cet effet.

M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire, mentionne que des vérifications ont été effectuées pour identifier les classes disponibles en tenant compte de la clientèle des différents quartiers. Environ 200 classes devraient être disponibles pour 2023-2024. Il souligne cependant les grands défis sur la capacité à fournir ces locaux pour 2023-2024 et davantage pour les années subséquentes. Il mentionne que l'enjeu le plus préoccupant est d'avoir les enseignants de maternelle 4 ans qualifiés et de ne pas recruter des enseignants du primaire, en se retrouvant avec un nombre important de non légalement qualifiés.

M. Jean Ouimet, directeur général adjoint, mentionne que selon le plan de déploiement du ministère, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) devrait desservir 50 % du bassin d'élèves de 4 ans qui se chiffre à 8000. Cependant, si tous les travaux nécessaires peuvent se concrétiser et être financés, notre capacité d'accueil nous permettrait de desservir seulement 2800 élèves.

Le commissaire Kenneth George aborde la question de la main-d'œuvre. Il mentionne la baisse de la population universitaire en enseignement pour les trois prochaines années. Il est également question des répercussions et de l'effet domino causés sur les autres niveaux lors du comblement des postes d'enseignants de maternelle 4 ans et la présidente demande de poursuivre les discussions avec le comité national de négociation concernant cet enjeu.

b) Mozaïk administration

Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe, retrace l'historique du développement dans le dossier de Mozaïk administration et rappelle le moratoire annoncé par le ministère en mars 2019 pour la solution administrative AX qui touche l'ensemble des commissions scolaires.

Elle mentionne que le Conseil du trésor souhaite procéder d'ici le premier trimestre 2020, dans le cadre du dossier d'affaires, à une évaluation de la solution administrative SAGIR qui est déjà utilisée par une centaine de ministères. Mme Painchaud qui siège sur le comité de gouverne numérique du ministère explique qu'elle a fait part au Conseil

du trésor de la volonté de la CSDM à participer à l'évaluation et à la validation de cette plateforme. Un appel à candidatures sera lancé prochainement pour inviter d'autres organismes à se joindre au processus.

La CSDM pourra alors faire des recommandations afin que des ajustements puissent être apportés pour répondre aux besoins spécifiques de la commission scolaire.

La présidente demande qu'un rapport d'évaluation soit produit et déposé à une prochaine séance du comité exécutif afin de connaître les résultats de l'évaluation de la plateforme SAGIR pour le volet administration. Elle souhaite également s'assurer que le volet éducatif ainsi que le volet organisation scolaire de la plateforme Mozaïk puissent communiquer avec la plateforme qui sera sélectionnée pour le volet administration.

c) Utilisation de la mesure sur le parascolaire dans les écoles

M. Benoît Thomas, directeur de l'unité des écoles secondaires, parle de la mesure 15028 qui vise à offrir une heure par jour d'activité parascolaire à l'ensemble des élèves du secondaire sur une période de 28 semaines. Il soulève les différents enjeux, comme la location des gymnases utilisés par la Ville tôt en fin de journée et les équipes du Réseau du sport étudiant du Québec qui ne peuvent bénéficier de cette mesure.

Il cite les six champs d'activités qui sont visés dans la mesure, soit les activités physiques, de plein air, sportives, artistiques et culturelles, scientifiques et socioéducatives. Le ministère souhaite, pour la première année, une participation de 26,5 % des écoles dans quatre champs sur six.

Par ailleurs, il mentionne que des analyses sont effectuées pour permettre d'inclure une activité parascolaire dans la grille-horaire des élèves pour les écoles EHDAA étant donné les contraintes reliées au transport scolaire à la fin des classes.

Il termine en expliquant la reddition de compte à effectuer dans le cadre de cette mesure.

Les commissaires souhaitent avoir un état de situation en janvier 2020 sur l'avancement du dossier. Il est également demandé de vérifier si cette mesure permet à la CSDM de financer autre chose et si les projets d'aide aux devoirs existants dans certaines écoles peuvent être financés via cette mesure.

Il serait également intéressant de vérifier auprès des cégeps et des universités, ainsi qu'auprès des Maisons des jeunes la possibilité de développer des partenariats.

d) État de situation des défibrillateurs dans les écoles

La présidente rappelle l'événement survenu à l'école George-Vanier concernant l'enseignante victime d'un malaise cardiaque qui a été secourue par ses élèves qui possédaient les techniques de réanimation cardio-respiratoire (RCR). Elle mentionne l'importance d'inclure un cours de RCR dans le parcours scolaire au secondaire. Elle souhaite s'assurer que toutes les écoles sont maintenant équipées de défibrillateurs.

M. Robert Gendron, directeur général, mentionne que toutes les écoles secondaires ont leur défibrillateur. Il ajoute que la CSDM contactera la Fondation ACT pour obtenir le financement puisque l'organisme, qui avait financé l'achat de défibrillateurs pour l'ensemble des écoles secondaires du Québec, vise maintenant les écoles primaires. Un appel d'offres devra éventuellement être effectué pour l'obtention de défibrillateurs si la CSDM obtient ce financement.

7. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

- Le commissaire Kenneth George fait état de la dernière rencontre du Comité de vigie sur la mise en œuvre de la *Politique sur la qualité des services de garde* qui s'est tenue le 9 décembre dernier. Il mentionne qu'un sous-comité travaille actuellement à élaborer le mandat et le statut d'un service de garde à l'intérieur d'une école. Comme le personnel en service de garde est souvent en première ligne pour la communication aux parents, la présidente invite le comité à regarder cet aspect en vue de transférer les bonnes pratiques aux équipes-écoles.
- M. Jean Ouimet informe les membres du comité exécutif que la Journée pédagogique institutionnelle qui portait sur les pratiques évaluatives a été un franc succès et qu'il a reçu d'excellents commentaires sur le travail effectué dans les écoles et sur la qualité du matériel préparé pour cette journée. Il souligne avec satisfaction l'évolution de la culture de données qui était une priorité de la Direction générale pour l'année scolaire 2019-2020.

b) Budget 2019-2020 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

À ce point, un tableau portant sur les incidences financières des décisions est déposé.

c) Qualité de l'air

- Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe, souligne que dix nouveaux signalements ont été reçus, dont deux au centre administratif et huit dans les établissements scolaires. Les employés concernés ont tous été pris en charge et des interventions dans les écoles ciblées ont été effectuées par le Service des ressources matérielles.
- En ce qui concerne le plomb dans l'eau, les tests se poursuivent et les actions sont prises en fonction des résultats reçus.
- Des bouteilles d'eau seront distribuées dès le 12 décembre prochain à certains élèves provenant de milieux défavorisés. Pour assurer la discrétion, les bouteilles ne sont pas identifiées par le logo de la CSDM.

d) Capacité d'accueil

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

Tableaux du Service des ressources matérielles déposés à cette séance :

- Liste des projets d'ajouts d'espace et de réhabilitations majeures
- Tableau des transactions SGIE

e) Immeubles excédentaires

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

g) Suivi des projets

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

8. Rubrique des commissaires représentants du Comité de parents

La commissaire Mélisandre Shanks mentionne que certains rapports inscrits à l'ordre du jour des séances du comité exécutif sont mis en ligne beaucoup trop tard, ce qui laisse très peu de temps aux commissaires pour en prendre connaissance. Elle mentionne que c'est en raison de ces délais qu'elle inscrira sa dissidence relativement à un dossier déposé à la présente séance.

*9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'École des métiers du meuble de Montréal (EMMM) – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-497 en date du 9 décembre 2019
de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*10. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – école préscolaire et primaire dans le quartier scolaire 18B Peter McGill – autorisation de présenter au MEES un projet d'entente conditionnelle –

projet d'emphytéose entre la Commission scolaire de Montréal
et Les Prêtres de Saint-Sulpice de Montréal permettant la construction d'une école
préscolaire et primaire

Document déposé : Rapport DG-05-195 en date du 4 décembre 2019
de Mme Alireza Farrokhi concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition
contenue dans le rapport déposé.

11. Service de l'organisation scolaire – fusion de l'entreprise *Les Autobus Gérald Séguin inc.*

Document déposé : Rapport A-10-192 en date du 10 décembre 2019
de M. Sylvain Senécal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est liée par
5 contrats de transport scolaire par autobus avec l'entité *Les Autobus Gérald Séguin
inc.* jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT la fusion des entreprises *Les autobus Gérald Séguin inc.*, *Séguibus
inc.* et *transport S & L inc.* afin de former l'entreprise *Autobus Groupe Séguin inc.*;

CONSIDÉRANT qu'une demande de cession de contrats a été formulée à la CSDM
conformément à l'article 44 du contrat de transport scolaire afin de donner effet au
paragraphe précédent;

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* prévoit que le comité exécutif peut attribuer,
céder ou résilier le contrat avec le transporteur;

CONSIDÉRANT que la cession de contrats n'aura aucun impact sur la qualité des
services de transport scolaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'AUTORISER la cession de contrats du transporteur scolaire *Les Autobus
Gérald Séguin inc.* à l'entreprise fusionnée *Autobus Groupe Séguin inc.*;

2^o d'AUTORISER le directeur adjoint du Service de l'organisation scolaire
à signer tout document donnant effet aux présentes.

12. Service de l'organisation scolaire – électrification du transport scolaire

Document déposé : Rapport A-10-193 en date du 10 décembre 2019
de M. Sylvain Senécal concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de Montréal (CSDM)
de mettre en place un programme d'électrification du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de diminuer son empreinte écologique;

CONSIDÉRANT l'accord unanime du Comité consultatif du transport de mettre en
place un tel programme;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER le Service de l'organisation scolaire à allouer une allocation maximale de 2 500 \$ pour un autobus et de 1 000 \$ pour un minibus jusqu'à l'occurrence d'une somme maximale de 75 000 \$ par année, et ce, pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022;
- 2° d'UTILISER comme source de financement l'enveloppe budgétaire pour « réserve et imprévu » pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter un 3^e élément de proposition qui se lit comme suit :

« 3° de MANDATER la Direction générale pour présenter à mi-mandat un état de situation de la mesure adoptée. »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service de l'organisation scolaire à allouer une allocation maximale de 2 500 \$ pour un autobus et de 1 000 \$ pour un minibus jusqu'à l'occurrence d'une somme maximale de 75 000 \$ par année, et ce, pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022;
- 2° d'UTILISER comme source de financement l'enveloppe budgétaire pour « réserve et imprévu » pour les années scolaires 2019-2020 à 2021-2022;
- 3° de MANDATER la Direction générale pour présenter à mi-mandat un état de situation de la mesure adoptée.

13. Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020

Document déposé : Rapport A-12-620 en date du 5 décembre 2019
de M. Benoît Laforest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les Services à l'élève ont pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans une classe du préscolaire à 7 élèves de l'école Camille-Laurin pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le poste sera financé avec la réserve pour les devis;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Camille-Laurin et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23140-160;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 10 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mai 2019).

14. Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020

Document déposé : Rapport A-12-621 en date du 5 décembre 2019
de M. Benoît Laforest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les Services à l'élève ont pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement suite à l'ajout d'un groupe d'élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) de niveau secondaire à l'école Honoré-Mercier pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le poste sera financé avec la réserve pour les devis;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Honoré-Mercier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23140-160;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 10 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mai 2019).

15. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020

Document déposé : Rapport A-29-1954 en date du 5 décembre 2019
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Karima Selmane, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 9 septembre 2019 à l'école Saint-Marc;

CONSIDÉRANT que Mme Jade Gaulin, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 9 septembre 2019 à l'école Saint-Justin;

CONSIDÉRANT que Mme Angie Hurtubise, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 27 août 2019 à l'école Alphonse-Desjardins;

CONSIDÉRANT que M. Hicham Rachid, technicien en éducation spécialisée, est affecté à un surcroît de travail à 21,4286 % (7,5 heures/semaine) depuis le 9 septembre 2019 à l'école Saint-Donat;

CONSIDÉRANT que Mme Altagracia Lisa Kernizan, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 29 août 2019 à l'école Espace-Jeunesse;

CONSIDÉRANT que Mme Kensley Florestal, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 85 % (29,75 heures/semaine) depuis le 30 août 2019 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Trycia Maud Côté, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 85 % (29,75 heures/semaine) depuis le 28 août 2019 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que Mme Aissatou Nidaye, préposée aux élèves handicapés, est affectée à un surcroît de travail à 85 % (29,75 heures/semaine) depuis le 28 août 2019 à l'école de l'Étincelle;

CONSIDÉRANT que M. Olivier Drapeau, technicien en éducation spécialisée, est affecté à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 30 août 2019 à l'école Charles-Bruneau;

CONSIDÉRANT la baisse de clientèle à l'EMEMM;

CONSIDÉRANT que les écoles ne possèdent pas les fonds nécessaires pour la création des postes demandés, les dépenses engendrées par la création de ces postes devront faire l'objet d'un suivi rigoureux par le Service des ressources financières;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-Marc et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-065-1-23410-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-Justin et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-003-1-23410-167;
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Alphonse-Desjardins et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-003-1-23140-167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 21,4286 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Donat et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-014-6-23140-167;
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Espace-Jeunesse et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-242-1-23140-167;

- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23140-167;
- 7° de CRÉER deux postes saisonniers à temps plein, à 85 %, de préposé aux élèves handicapés à l'école de l'Étincelle et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-215-1-23410-167;
- 8° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Charles-Bruneau et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-207-1-23140-167;
- 9° d'ABOLIR un poste annuel à temps plein, à 100 %, d'appariteur à l'EMEMM;
- 10° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 10 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mai 2019).

16. Service des ressources financières – Centre Marie-Médiatrice – mise à niveau de la chaufferie et travaux connexes – appel d'offres 25-2746P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3934 en date du 5 décembre 2019
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la mise à niveau de la chaufferie et travaux connexes au Centre Marie-Médiatrice;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 - Résorption du déficit de maintien - budget additionnel 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'ACCORDER un contrat de 1 217 800 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le groupe Centco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la chaufferie et travaux connexes au centre Marie-Médiatrice;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-la-Lande – remplacement des systèmes électriques, d'éclairages et d'intercom – appel d'offres 25-2751P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3949 en date du 2 décembre 2019
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement des systèmes électriques, d'alarmes et d'intercom à l'école Saint-Jean-de-la-Lande;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien des bâtiments 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au MEES, en juin et en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'ACCORDER un contrat de 1 056 400 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Alben inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes électriques, d'alarmes et intercom à l'école Saint-Jean-de-la-Lande;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – inspection, entretien, réparation et remplacement des extincteurs portatifs, des cabinets d'incendie, des boyaux d'incendie et des raccords pompiers – appel d'offres 15-287P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3966 (version corrigée) en date du 11 décembre 2019 de Mmes Nathalie Sauvé et Rocio Morales concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un spécialiste qui effectuera l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement

des extincteurs portatifs, des cabinets d'incendie, des boyaux d'incendie et des raccords pompiers;

CONSIDÉRANT que l'estimation de la dépense pour les trois années de l'entente est de 380 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale sera d'une durée d'une année (2019-2020) avec la possibilité d'exercer deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que les options de renouvellement ne comporteront pas de remplacement massif d'équipements, contrairement à l'entente initiale;

CONSIDÉRANT que *Service et équipement de sécurité Joliette inc.*, est le plus bas et seul soumissionnaire admissible et conforme;

CONSIDÉRANT le résultat des négociations menées conformément au *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles pour l'année 2019-2020;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat à commandes d'une valeur de 152 866 \$ plus taxes à *Service et équipement de sécurité Joliette inc.*, plus bas soumissionnaire conforme et seul soumissionnaire, pour l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement des extincteurs portatifs, des cabinets d'incendie, des boyaux d'incendie et des raccords pompiers. Ce contrat, d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord du comité exécutif et du fournisseur.

19. Service des ressources financières – numérisation massive des documents de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) – appel d'offres 24-497P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3975 (version corrigée) en date du 10 décembre 2019 de Mme Radia Dehimi et Sophie Beauchamp concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à exécution sur demande a été attribué à *Xerox Canada ltée* pour la numérisation massive des documents de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité d'exercer deux options de renouvellement une année à la fois, avec l'accord du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que l'entente prendra fin à l'arrivée de l'un des événements suivants, soit l'arrivée de la date de l'échéance de l'entente initiale, le 1^{er} juillet 2019, ou bien l'atteinte du montant prévu au contrat, soit 130 460 \$;

CONSIDÉRANT que la première condition a été rencontrée;

CONSIDÉRANT que les services de *Xerox Canada ltée* sont jugés satisfaisants;

CONSIDÉRANT que *Xerox Canada ltée* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire, aux mêmes conditions;

Il est PROPOSÉ :

1^o d'EXERCER la première option de renouvellement d'une année de l'entente concernant la numérisation massive des documents de la CSDM avec *Xerox Canada ltée* couvrant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, pour un montant de 130 460 \$ plus taxes.

Le commissaire Kenneth George propose les modifications suivantes :

- de modifier le 5^e CONSIDÉRANT afin qu'il se lise comme suit :
« CONSIDÉRANT que les services de *Xerox Canada ltée* sont maintenant jugés satisfaisants à la suite du changement de sous-traitant; »
- d'ajouter un dernier CONSIDÉRANT qui se lit comme suit :
« CONSIDÉRANT que le comité exécutif prend connaissance aujourd'hui seulement de l'ensemble du dossier. »
- de modifier l'élément de proposition afin qu'il se lise comme suit :
« de PRENDRE ACTE du fait que les services ont été rendus à ce jour et d'EXERCER la première option de renouvellement jusqu'au 30 juin 2020 pour un montant maximum de 130 460\$ (pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020). »

La proposition de modifications est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à exécution sur demande a été attribué à *Xerox Canada ltée* pour la numérisation massive des documents de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité d'exercer deux options de renouvellement une année à la fois, avec l'accord du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que l'entente prendra fin à l'arrivée de l'un des événements suivants, soit l'arrivée de la date de l'échéance de l'entente initiale, le 1^{er} juillet 2019, ou bien l'atteinte du montant prévu au contrat, soit 130 460 \$;

CONSIDÉRANT que la première condition a été rencontrée;

CONSIDÉRANT que les services de *Xerox Canada ltée* sont maintenant jugés satisfaisants à la suite du changement de sous-traitant;

CONSIDÉRANT que *Xerox Canada ltée* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire, aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif prend connaissance aujourd'hui seulement de l'ensemble du dossier;

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

- 1^o de PRENDRE ACTE du fait que les services ont été rendus à ce jour et d'EXERCER la première option de renouvellement jusqu'au 30 juin 2020 pour un montant maximum de 130 460 \$ (pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020).

La commissaire Mélisandre Shanks souhaite inscrire sa dissidence.

20. Service des ressources financières – services professionnels en gestion des contaminants dans les bâtiments (expertises et chantiers) – appel d'offres 24-478P – exercice de la deuxième option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3987 en date du 3 décembre 2019 de Mmes Liz Urbina et Murielle Papin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, trois contrats à exécution sur demande ont été attribués à *Les Services exp inc.*, *Englobe Corp* et *Le groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc.* pour les services professionnels en gestion des contaminants dans les bâtiments (expertises et chantiers);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le contrat prendra fin avant le terme de l'entente initiale, en raison de l'atteinte de la limite financière indiquée au contrat;

CONSIDÉRANT que le principal requérant pour ce type de services (Service des ressources matérielles) recommande l'exercice de cette deuxième option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que *Les Services exp inc., Englobe Corp* et *Le groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc.* ont été consultés et acceptent de renouveler l'entente pour une deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER trois contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 1 200 521, 25 \$ plus taxes à *Les Services exp inc., Englobe Corp* et *Le groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc.* pour les services professionnels en gestion des contaminants dans les bâtiments (expertises et chantiers). Ces contrats d'une durée d'une année seront valides à compter du 10 décembre 2019 pour une deuxième et dernière année de renouvellement, du 10 décembre 2019 au 9 décembre 2020;
- 2° de PUBLIER un nouvel appel d'offres au printemps 2020.

21. Service des ressources matérielles – école secondaire Sophie-Barat – lancement de l'appel d'offres de services professionnels pour le projet d'agrandissement de l'école en mode traditionnel

Document déposé : Rapport A-33-1446-A en date du 25 octobre 2019
de Mme Nicole Dionne concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 14 adoptée le 3 septembre 2019 par le Conseil des commissaires qui mandatait le Service des ressources matérielles à faire des démarches auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour évaluer la pertinence de leur approche visant à favoriser l'innovation architecturale à même les processus conformes à la LCOP pour le projet d'agrandissement de l'école secondaire Sophie-Barat sur le site des vestiges de l'ancien externat dans le quartier Ahuntsic-Bordeaux;

CONSIDÉRANT que la SQI ne peut donner de certitude quant à la réussite d'une procédure alternative et poursuit ses analyses à l'égard de modes visant à mettre en compétition des solutions architecturales;

CONSIDÉRANT l'avis de l'expert consulté qui recommande, compte tenu du contexte, la sélection d'une firme professionnelle par la voie d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ensemble des démarches réalisées à ce jour concernant des modes de réalisation alternatifs et les étapes réalisées au projet dans l'intervalle;

CONSIDÉRANT le temps écoulé pour les différentes démarches entreprises et qu'une année a été perdue pour la réalisation du projet, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) n'a maintenant pas le choix de procéder à un appel d'offres en mode traditionnel en vue de respecter sa convention de réalisation;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER le lancement de l'appel d'offres, en mode traditionnel, pour la rétention des services professionnels pour le projet d'agrandissement de l'école secondaire Sophie-Barat sur le site des vestiges de l'ancien externat dans le quartier Ahuntsic-Bordeaux;
- 2° de MANDATER la direction générale à signer la *Convention d'aide financière liant la CSDM au MEES* en reportant d'une année l'échéance pour la réalisation des projets mentionnés au présent rapport.

La présidente Catherine Harel Bourdon propose les modifications suivantes :

- d'ajouter un avant-dernier CONSIDÉRANT qui se lit comme suit :
 - « CONSIDÉRANT la motion rejetée à l'Assemblée nationale par le gouvernement concernant la demande de permettre un concours d'architecture à l'école secondaire Sophie-Barat; »
- de modifier le dernier CONSIDÉRANT afin qu'il se lise comme suit :
 - « CONSIDÉRANT le temps écoulé pour obtenir le financement adéquat à ce projet ainsi que les démarches afin d'obtenir l'autorisation pour un concours d'architecture, le temps qui s'est écoulé d'une année pour la réalisation du projet, la CSDM n'a maintenant pas le choix de procéder à un appel d'offres en mode traditionnel en vue de respecter sa convention de réalisation. »

La proposition de modifications est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT la résolution 14 adoptée le 3 septembre 2019 par le Conseil des commissaires qui mandatait le Service des ressources matérielles à faire des démarches auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour évaluer la pertinence de leur approche visant à favoriser l'innovation architecturale à même les processus conformes à la LCOP pour le projet d'agrandissement de l'école secondaire Sophie-Barat sur le site des vestiges de l'ancien externat dans le quartier Ahuntsic-Bordeaux;

CONSIDÉRANT que la SQI ne peut donner de certitude quant à la réussite d'une procédure alternative et poursuit ses analyses à l'égard de modes visant à mettre en compétition des solutions architecturales;

CONSIDÉRANT l'avis de l'expert consulté qui recommande, compte tenu du contexte, la sélection d'une firme professionnelle par la voie d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ensemble des démarches réalisées à ce jour concernant des modes de réalisation alternatifs et les étapes réalisées au projet dans l'intervalle;

CONSIDÉRANT la motion rejetée à l'Assemblée nationale par le gouvernement concernant la demande de permettre un concours d'architecture à l'école secondaire Sophie-Barat;

CONSIDÉRANT le temps écoulé pour obtenir le financement adéquat à ce projet ainsi que les démarches afin d'obtenir l'autorisation pour un concours d'architecture, le temps qui s'est écoulé d'une année pour la réalisation du projet, la CSDM n'a maintenant pas le choix de procéder à un appel d'offres en mode traditionnel en vue de respecter sa convention de réalisation;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le lancement de l'appel d'offres, en mode traditionnel, pour la rétention des services professionnels pour le projet d'agrandissement de l'école secondaire Sophie-Barat sur le site des vestiges de l'ancien externat dans le quartier Ahuntsic-Bordeaux;
- 2° de MANDATER la direction générale à signer la *Convention d'aide financière liant la CSDM au MEES* en reportant d'une année l'échéance pour la réalisation des projets mentionnés au présent rapport.

*22. Service des ressources matérielles – confirmation de résiliation de bail et demande au directeur du Service du secrétariat général de signer une quittance avec l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville de la Ville de Montréal, pour le loyer et la remise en état des lieux loués suivant la fin de l'occupation de ceux-ci

Document déposé : Rapport A-33-1451 en date du 28 novembre 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *23. Service des ressources matérielles – autorisation de conclure et de signer une entente de location avec Hydro-Québec relativement à l’occupation temporaire de deux parcelles de terrain à l’école Sophie-Barat pour le projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard
- Document déposé : Rapport A-33-1452 en date du 27 novembre 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *24. Service des ressources matérielles – Plan québécois sur les infrastructures (PQI) 2020-2030 – demande de financement pour la sous-mesure 50633 – travaux majeurs de réfection
- Document déposé : Rapport A-33-1465 en date du 5 décembre 2019
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

- *25. Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’un amendement au bail de l’Association des Haltes-Garderies Communautaires du Québec (AHGCQ) pour l’ajout de locaux dans l’immeuble excédentaire de la CSDM, situé au 4245, avenue Laval
- Document déposé : Rapport A-33-1467 en date du 3 décembre 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

26. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des-Victoires, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre de réfection de l’enveloppe (projet no : 135 A01 060)

Document déposé : Rapport A-33-1471 en date du 4 décembre 2019
de M. Amine Hallouly concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *Parfait électrique inc.* pour la réfection de l’enveloppe à l’école Notre-Dame-des-Victoires, annexe, située au 6120 rue de la Fontaine, à Montréal;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter un abri contre les intempéries pour protéger l'escalier extérieur;

CONSIDÉRANT qu'il était nécessaire d'obtenir une acceptation du comité consultatif d'urbanisme et que des délais ont été occasionnés avant l'obtention du permis;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé de retirer cette portion des travaux avant d'aller en appel d'offres pour ne pas retarder les autres travaux d'enveloppe;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de protéger l'escalier en hiver et donc d'aller de l'avant avec un abri;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Parfait électrique inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de réfection de l'enveloppe à l'école Notre-Dame-des-Victoires, annexe.

*27. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation afin de procéder à l'aliénation de l'immeuble sis au 6255, rue Boyer (#057) – offre d'achat

Document déposé : Rapport A-33-1472 en date du 6 décembre 2019
de M. Patrick Milot concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 17, de la séance du 20 décembre 2017, par laquelle le Service des ressources matérielles avait reçu le mandat de déclencher le processus d'aliénation pour la disposition des immeubles faisant partie de la catégorie des aliénations potentielles, dont l'immeuble situé au 6255, rue Boyer (#057);

CONSIDÉRANT que le bail actuel du locataire l'Hôte Maison vient à échéance le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne prévoit pas reprendre l'immeuble à des fins scolaires;

CONSIDÉRANT que la CSDM a décidé d'aliéner l'immeuble par voie de soumissions publiques puisque l'aliénation de gré à gré et l'aliénation pour une contrepartie autre que monétaire se sont avérées infructueuses;

CONSIDÉRANT que la CSDM a reçu, en juin 2019, la lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) l'autorisant à aliéner l'immeuble situé au 6255, rue Boyer par voie d'appel d'offres publiques;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a été autorisé à retenir les services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin de procéder au processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la SQI a reconnu, le 29 novembre 2019, M. Pierre Colpron comme étant le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus élevée;

CONSIDÉRANT que la SQI doit transmettre au plus haut soumissionnaire une lettre confirmant la réception des autorisations requises concernant cette transaction et considérant que de ce fait le soumissionnaire bénéficiera d'un délai de quarante-cinq (45) jours pour procéder à la signature du contrat de vente suivant la réception de ladite lettre;

CONSIDÉRANT que le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* prévoit à l'article 158 que le Conseil des commissaires est le délégataire désigné pouvant approuver la vente de l'immeuble;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'APPROUVER l'offre d'achat de M. Pierre Colpron au montant mentionné au rapport;
- 2° de POURSUIVRE le processus d'acte de vente conformément à ce qui a été prévu à l'entente de service avec la Société québécoise des infrastructures et le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur.

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose d'ajouter le CONSIDÉRANT suivant :

« CONSIDÉRANT que la CSDM avait proposé la vente de l'immeuble au locataire actuel et que celui-ci s'est désisté en date du 13 mars 2018. »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT la résolution 17, de la séance du 20 décembre 2017, par laquelle le Service des ressources matérielles avait reçu le mandat de déclencher le processus d'aliénation pour la disposition des immeubles faisant partie de la catégorie des aliénations potentielles, dont l'immeuble situé au 6255, rue Boyer (#057);

CONSIDÉRANT que le bail actuel du locataire l'Hôte Maison vient à échéance le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne prévoit pas reprendre l'immeuble à des fins scolaires;

CONSIDÉRANT que la CSDM avait proposé la vente de l'immeuble au locataire actuel et que celui-ci s'est désisté en date du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT que la CSDM a décidé d'aliéner l'immeuble par voie de soumissions publiques puisque l'aliénation de gré à gré et l'aliénation pour une contrepartie autre que monétaire se sont avérées infructueuses;

CONSIDÉRANT que la CSDM a reçu, en juin 2019, la lettre du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) l'autorisant à aliéner l'immeuble situé au 6255, rue Boyer par voie d'appel d'offres publiques;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a été autorisé à retenir les services de la Société québécoise des infrastructures (SQI) afin de procéder au processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la SQI a reconnu, le 29 novembre 2019, M. Pierre Colpron comme étant le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus élevée;

CONSIDÉRANT que la SQI doit transmettre au plus haut soumissionnaire une lettre confirmant la réception des autorisations requises concernant cette transaction et considérant que de ce fait le soumissionnaire bénéficiera d'un délai de quarante-cinq (45) jours pour procéder à la signature du contrat de vente suivant la réception de ladite lettre;

CONSIDÉRANT que le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* prévoit à l'article 158 que le Conseil des commissaires est le délégataire désigné pouvant approuver la vente de l'immeuble;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** de RECOMMANDER au Conseil des commissaires :

- 1° d'APPROUVER l'offre d'achat de M. Pierre Colpron au montant mentionné au rapport;
- 2° de POURSUIVRE le processus d'acte de vente conformément à ce qui a été prévu à l'entente de service avec la Société québécoise des infrastructures et le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur.

28. Service des ressources matérielles – école Saint-Grégoire-le-Grand – travaux supplémentaires dans le cadre du projet d'agrandissement de 7 classes et un gymnase simple de l'école (projet : 299 016 460)

Document déposé : Rapport A-33-1473 en date du 2 décembre 2019
de M. Richard Farley concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *HULIX Constructions* pour le projet d'agrandissement de 7 classes et un gymnase simple de l'école à l'école Saint-Grégoire-le-Grand, située au 7950, rue Cartier, à Montréal;

CONSIDÉRANT la surveillance requise au chantier pour corriger les déficiences existantes;

CONSIDÉRANT les travaux demandés par la direction d'école pour compléter certains aspects du projet, de l'agrandissement et de la cour d'école;

CONSIDÉRANT les services supplémentaires requis aux firmes de professionnels;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT le montage financier décrit dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de fonctionnement et, par conséquent, elle aura incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la disponibilité actuelle du budget de fonctionnement de la CSDM permet que la dépense excédentaire soit absorbée par le budget de fonctionnement, annexe F du plan directeur 2019-2020;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;

- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *HULIX Constructions* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de l'agrandissement de l'école Saint-Grégoire-le-Grand;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à commander les travaux additionnels afin de compléter le projet d'agrandissement à la satisfaction de la direction de l'école Saint-Grégoire-le-Grand.

29. Service des ressources matérielles – école Annexe Charlevoix – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection de l'enveloppe (projet : 013 009 350)

Document déposé : Rapport A-33-1477 en date du 4 décembre 2019
de Mme Julie Houle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que *Héloïse Thibodeau Architecte inc.* (HTA) fait partie de la banque de prestataires de services qualifiés en architecture de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT le mandat initial de moins de 100 000 \$ accordé à HTA pour les services professionnels liés à la conception et à la surveillance des travaux pour la réfection de l'enveloppe de l'école Annexe Charlevoix, située au 633, rue de Courcelle, à Montréal;

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur et la modification de la portée des travaux durant la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT que les honoraires en architecture sont basés sur le coût réel des travaux et qu'ils ont augmenté en fonction de la nouvelle portée des travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;

2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Héloïse Thibodeau Architecte inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la réfection de l'enveloppe de l'école Annexe Charlevoix.

*30. Service des ressources matérielles – autorisation de dépense pour l'Opération de mesure des concentrations de plomb dans l'eau potable des établissements scolaires

Document déposé : Rapport A-33-1481 en date du 5 décembre 2019
de M. Patrick Dubé concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

31. Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – travaux supplémentaires révisés dans le cadre de la modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol (projet : 097 001 310)

Document déposé : Rapport A-33-1482 en date du 10 décembre 2019
de M. Jocelyn Randriasalama concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Media Construction (9279-8776 Québec inc.)* pour les travaux de modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol de l'école Saint-Marc, située au 6365, 1^{re} Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires à la réalisation de ce projet liées à des demandes de changement en architecture, en mécanique, en électricité, en structure et en hygiène de travail;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Media Construction (9279-8776 Québec inc.)* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre des travaux de modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol à l'école Saint-Marc.

32. Service des ressources matérielles – école Simonne-Monet – honoraires supplémentaires dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie (projet : 254 013 820)

Document déposé : Rapport A-33-1483 en date du 5 décembre 2019
de M. Jocelyn Randriasalama concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la commande de services professionnels accordée à la firme d'ingénierie *WSP Canada inc.* liés aux travaux de mise à niveau de la chaufferie de l'école Simonne-Monet, située au 3850, avenue Dupuis à Montréal;

CONSIDÉRANT la demande faite par le Service des ressources matérielles à l'effet d'effectuer les travaux correctifs nécessitant des ajustements, des déplacements, des mesures de protection et de sécurisation supplémentaires;

CONSIDÉRANT d'autres travaux supplémentaires liés à des demandes de changement en mécanique, en électricité, en civil, en structure et en architecture;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;

- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme d'ingénierie *WSP Canada inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des services supplémentaires nécessaires dans le cadre des travaux de mise à niveau de la chaufferie de l'école Simonne-Monet.

33. Service des ressources matérielles – école Simonne-Monet – travaux supplémentaires dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie (projet : 254 013 820)

Document déposé : Rapport A-33-1484 en date du 10 décembre 2019
de M. Jocelyn Randriasalama concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Norgereq* pour les travaux de la mise à niveau de la chaufferie de l'école Simonne-Monet, située au 3850, avenue Dupuis à Montréal;

CONSIDÉRANT la demande faite par le Service des ressources matérielles à l'entrepreneur d'effectuer les travaux correctifs et nécessitant des ajustements, des déplacements, des mesures de protection et de sécurisation supplémentaires;

CONSIDÉRANT d'autres travaux supplémentaires liés à des demandes de changement en mécanique, en électricité et en structure;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Norgereq* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre des travaux de mise à niveau de la chaufferie de l'école Simonne-Monet.

34. Service du secrétariat général – personnel cadre – création de deux postes de régisseurs au Bureau des affaires juridiques – modification au plan de l’effectif 2019-2020

Document déposé : Rapport A-34-3288 en date du 6 décembre 2019
de Mme France Lafontaine concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’importance d’assurer les services-conseils et le soutien juridique nécessaires aux directions d’établissement, aux directions des unités administratives, à la direction générale ainsi qu’aux instances décisionnelles;

CONSIDÉRANT que les demandes de services-conseils en matière juridique sont de plus en plus importantes;

CONSIDÉRANT l’importance de traiter rapidement les dossiers litigieux et d’en assurer les suivis;

CONSIDÉRANT l’augmentation des demandes d’accès à l’information que les avocats du Bureau des affaires juridiques doivent traiter dans les 20 jours ouvrables;

CONSIDÉRANT que plusieurs avocats ont successivement été embauchés en projet au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT le taux de roulement élevé du personnel à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT la pénurie de personnel actuelle;

CONSIDÉRANT les difficultés à retenir le personnel, particulièrement celui engagé en projet;

CONSIDÉRANT l’importance de favoriser l’attraction et la rétention du personnel au sein de la Commission scolaire de Montréal,

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER deux postes de régisseurs, à temps plein (100 %) au Bureau des affaires juridiques;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l’effectif 2019-2020 du personnel cadre.

35. Service du secrétariat général – entente de règlement avec *Dorbec Construction inc.* dans le cadre du projet « Agrandissement et rénovation de l’école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin – lot 2 »

Document déposé : Rapport A-34-3289 en date du 9 décembre 2019
de M^e Jérôme Gariépy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement et de rénovation de l'école des Cinq-Continents est terminé depuis déjà plusieurs mois à la satisfaction de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur général *Dorbec Construction inc.* réclame à la CSDM un montant de 391 129, 08\$ plus les frais et les intérêts dans le dossier de la Cour supérieure;

CONSIDÉRANT qu'un sous-traitant de l'entrepreneur général, *Isolation Matrice*, réclame à la CSDM et à *Dorbec Construction inc.* un montant de 21 771, 77\$ plus les frais et les intérêts dans le dossier de la Cour du Québec;

CONSIDÉRANT que les parties se sont mises d'accord afin de régler la présente affaire;

CONSIDÉRANT que les parties désirent mettre un terme à deux litiges les opposant devant les tribunaux, et ce, le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT que l'entente de règlement est possible uniquement dans l'éventualité où le paiement de la CSDM était effectué avant la fin de la présente année;

CONSIDÉRANT que *Dorbec Construction inc.* s'engage à prendre faits et cause pour la CSDM dans le cadre de tout litige quant au paiement des sous-traitants sur le projet en titre et qu'elle s'engage à faire radier toute hypothèque légale présente et future sur l'immeuble appartenant à la CSDM;

CONSIDÉRANT que les parties, par l'entremise de leurs avocats respectifs, verront à rédiger une Transaction-Quittance en bonne et due forme afin de prévoir les modalités de paiement et les obligations de part et d'autre;

CONSIDÉRANT l'article 164 b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* qui délègue le pouvoir au comité exécutif d'autoriser une transaction de règlement d'un litige;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER, telle que décrite dans le présent rapport, l'entente de règlement entre *Dorbec Construction inc.* et la CSDM, dans le cadre de la fin du projet « Agrandissement et rénovation de l'école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin – lot 2 »;
- 2° de DEMANDER au directeur du Service du secrétariat général de signer tout document permettant de finaliser ladite entente de règlement et prévoir les modalités de paiement.

36. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2019

Document déposé : Rapport A-34-3245 en date du 5 décembre 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de novembre 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

37. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre et décembre 2019

Document déposé : Rapport A-34-3246 en date du 5 décembre 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour les mois d'octobre et de décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour les mois d'octobre et de décembre 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

38. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

Ne s'applique pas.

39. Information :

a) A-33-1454 Service des ressources matérielles – école Évangeline – honoraires supplémentaires dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure (projet no : 499 025 830)

- b) A-33-1476 Service des ressources matérielles – école Saint-Albert-le-Grand – prolongation de la durée des travaux de construction dans le cadre du projet d’agrandissement de 10 classes et d’un gymnase (projet : 295 013 780)
- * c) A-33-1478 Service des ressources matérielles – détecteur de monoxyde de carbone – état d’avancement
- d) A-33-1480 Service des ressources matérielles – nouvelle école primaire 2950 Jarry – prolongation de la durée des travaux de construction dans le cadre du projet de reconstruction du bâtiment, situé au 2950, rue Jarry Est, en une école de 23 classes (18 classes primaires et 5 classes maternelles) (projet : 139 000 780)
- e) A-33-1485 Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-de-Matha – ajout d’un gymnase – honoraires supplémentaires nécessaires au projet d’ajout de gymnase à l’école Saint-Jean-de-Matha (projet : 212 004 490)
- f) A-33-1479 Service des ressources matérielles – école Marc-Favreau, annexe – travaux supplémentaires dans le cadre du projet d’ajout d’espace à l’annexe Borden (projets nos : 173 024 120 et 173 025 100)

*40. Approbation du projet d’ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 18 décembre 2019

Document déposé : Projet d’ordre du jour de la séance ordinaire du 18 décembre 2019 du Conseil des commissaires

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires le projet d’ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 18 décembre 2019.

41. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 h 35.

Secrétariat général – 30 janvier 2020

* Les rapports précédés d’un astérisque seront également à l’ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 18 décembre 2019.